

Jaurès , génocide , intégration : la chronique de Nersès Durman

IL Y A 15 ANS, LA FRANCE RECONNAISSAIT LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS
Au regard des massacres des Arméniens perpétrés de 1894-1896 par les Turcs ottomans avec 300.000 morts, Jean Jaurès déclarait : « L'Humanité ne peut plus vivre, avec dans sa cave, le cadavre d'un peuple assassiné. »

Le 24 avril 1915, à Constantinople (Istanbul), 650 intellectuels et hommes politiques arméniens furent arrêtés, déportés et exécutés par les autorités turques. Cette date est reconnue comme le début du génocide des Arméniens dans l'Empire ottoman.

Le 24 mai 1915, la France, la Russie et la Grande Bretagne, dans une déclaration solennelle, proclamaient que le gouvernement turc était responsable du massacre des Arméniens et qualifiaient ces événements de « Crime de la Turquie contre l'Humanité et la civilisation. » En novembre 1915, Aristide Briand déclarait : « Ne pas oublier les souffrances atroces des Arméniens » et « lorsque viendra l'heure des réparations légitimes » et « assurer une vie de paix et de progrès. »

Le 28 mai 1918 était proclamée l'indépendance de l'Arménie avec la proclamation de la première République.

Le 29 novembre 1920, l'Arménie devenait une République Socialiste Soviétique, une seconde République naissait. Après le génocide, un grand nombre de rescapés arméniens avaient trouvé refuge en Arménie et en France dans les années 1920-1923. Les Arméniens s'intégrèrent parfaitement dans la société française et partagèrent les moments de joie et de douleur du peuple français.

Le 24 avril 1965 était commémoré le cinquantenaire du génocide des Arméniens dans le monde entier et pour la première fois, en Arménie soviétique, une manifestation monstre rassembla 200.000 personnes dans les rues d'Erevan.

Le 18 juin 1987, le Parlement européen reconnaissait le génocide de 1915.

Après la dislocation de l'Union soviétique, le 21 septembre 1991, la troisième

République d'Arménie était créée.

Avril 1995, en France, se constitue le Comité 24 avril 1915 sous la présidence de Jean-Varoujan Guréghian. Le but de cette association était d'organiser chaque année les cérémonies de commémoration du 24 avril et de faire reconnaître le génocide des Arméniens de 1915. Le 14 octobre 1998, Alexis Govciyan fut élu président de ce comité qui se composait alors de 30 associations et partis politiques arméniens.

La reconnaissance du génocide des Arméniens de 1915 fit l'objet de multiples débats à l'Assemblée nationale. Marcel Cachin député communiste, puis après son décès en 1958, Guy Ducoloné, les députés René Rouquet et François Rochebloine comme les sénateurs Guy Fischer ou Hélène Luc ont activement participé à la défense de la cause arménienne dans l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Après des séances houleuses au Palais Bourbon, la motion de la reconnaissance du génocide de 1915 fut enfin votée par les députés.

Majoritairement hostile à ce texte, le Sénat ne valida pas ce vote provoquant la déception au sein de la population française et un esprit de révolte dans la communauté arménienne.

Certains rappelaient que lors de la seconde guerre mondiale, des Arméniens avaient combattu l'occupant nazi. Parmi eux, se distingua notamment Missak Manouchian, arrêté et fusillé au Mont Valérien en 1944.

Face au refus du Sénat, Alexis Govciyan convoqua une réunion exceptionnelle du Comité 24 avril. Chaque association fut consultée. MAFP proposa d'impliquer les partis politiques et les syndicats afin de trouver des appuis solides. Malgré l'opposition d'un des membres du Comité, Alexis Govciyan retint la solution. La plupart des syndicats et partis politiques ont répondu favorablement à la démarche de MAFP.

En février 2000, MAFP et ANACRA organisaient la commémoration de l'exécution de Manouchian et de ses camarades de l'Affiche rouge avec une réception au Cercle Militaire. Alors que nous évoquions avec le blocage du Sénat, la seconde exécution de Manouchian, un colonel à la table d'honneur rassura l'ensemble des participants en laissant entrevoir une issue proche.

Le 7 novembre, Sénat votait la loi. Le 18 janvier 2001, l'Assemblée Nationale la votait à son tour. Le 30 janvier 2001, la loi était promulguée. Pour mémoire, l'Uruguay avait été le premier État au monde à reconnaître le génocide des Arméniens, le 20 avril 1965.

Actuellement, la situation géopolitique explosive et guerrière dans le monde nous

incite à la plus grande vigilance. Dispersés dans différents pays, les Arméniens doivent œuvrer pour mieux s'intégrer dans les institutions politique, économique et sociale afin de renforcer les liens avec l'Arménie.

Nersès Durman - Arabyan Paris